



# Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

## Historique

Le 6 janvier 1986, quand les bureaux d'aide sociale deviennent les centres communaux d'action sociale, l'Etat leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutivement aux lois de décentralisation. Aujourd'hui, ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte cependant beaucoup plus large d'interventions de développement social local. Ils s'imposent à présent comme un outil politique incontournable de l'action sociale locale. Ils sont le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale, peut réellement s'exercer.

## Organisation du CCAS

### Une structure paritaire

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

La parité apporte au CCAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société dans laquelle il s'organise. De plus, elle induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent.

## Les membres du CCAS de Montpitol

### Président :

- Jean-François CASALE

### Conseil d'administration:



## Les Elus

- LAURENS Julie, 1ère adjoint
- BEPMALE Marie-Claude
- CASALE Eliane

## Société Civile

- Hélène BORRY
- Sylvette CALABUIG
- Geneviève CORBY
- Liliane JUAN